

Le Causse sous la III^e République (1906-1914)

Le 18 Février 1906, à la suite de la circulaire du Préfet du 13 février, le Conseil fixe à 10 frs le taux de l'allocation mensuelle pour l'assistance à domicile des vieillards, infirmes et incurables.

Les inventaires des biens de l'Eglise du Causse étaient fixés au 6 Mars 1906, mais se heurtèrent à l'opposition farouche de l'Évêque (Monseigneur De Cabrières) qui interdit aux prêtres d'ouvrir les tabernacles, sacrés! Il ajoute: «... *La loi de séparation est une loi injuste et sacrilège, fabriquée par les juifs et les francs-maçons...*» (sic).

Parmi les Causseurs pratiquants, l'un d'eux (Jean-Louis Rodier, l'arrière-grand-père de l'ancien maire de Saint Martin de Londres, et de Josette, Jean-Luc et Alain Coulet), cafetier «blanc», également entrepreneur de maçonnerie qui a réalisé la construction de la Mairie, de la route entre le haut de la côte de Saint Jean de Buèges et l'Hérault, ainsi que du pont actuel du Moulin de Bertrand alla même jusqu'à s'enfermer dans le clocher, fusil à la main, hurlant à la cantonade:

« *Les rouges ne rentreront pas!!!* ».

Le 25 Mars 1906, une somme de 47 frs est votée pour «...prendre toutes les mesures de police nécessaires à la sauvegarde du bon ordre et de l'exécution de la Loi, lors de l'inventaire des biens de l'Église...". Il fallut revenir avec un arrêté préfectoral en bonne et due forme, aidés par les gendarmes à cheval, et se résoudre à l'emploi de la force pour enfoncer la porte... Il dut aussi être fait appel au Commissaire de Police (Mr Estabes, de Montpellier) et au percepteur de St Martin de Londres (délégué du gouvernement, et chargé de l'inventaire) car l'église était fermée et les clés évidemment introuvables.

Au Causse, le prêtre (l'abbé Élysée Rouquette) rend plus difficile l'inventaire, en enfermant les objets du culte dans des caisses clouées entre elles (dans certains villages de l'Ariège, on est allé jusqu'à enfermer des ours dans les églises pour décourager le percepteur en charge des inventaires). Durant tout l'inventaire, le tocsin sonna! (anecdote racontée par Jean Carrié, qui la tenait de son père Marceau).

Pour venger ce sacrilège, des consignes sont données par l'Évêque de Montpellier (Mgr de Cabrières): «... *Il importe dans les prochaines élections de ne donner vos suffrages qu'à des hommes soucieux de ne pas faire de la France une nation athée, et résolu à rendre à l'Église ce que la loi de séparation vient de lui voler...* ».

Le 27 Mai 1906, dépenses imprévues: 200 frs pour réparer le mur de l'école et 25 frs pour les festivités du 14 Juillet.

Le 28 Juin 1906, en sus des 14 chemins vicinaux composant le réseau communal, suite aux modifications de 1903 «...qui n'ont donné lieu à aucune réclamation en

Mairie...», tous les autres chemins sont déclassés!

Le 1er Juillet 1906, «...la Commune ne possédant aucun médecin, les malades ne les appellent qu'à la dernière extrémité car ils font payer leurs visites 20 frs. La Commune demande à Mr le Préfet de pouvoir inscrire dans son budget une somme de 400 frs comme traitement d'un médecin qui serait désigné, et s'engagerait à venir dans la Commune une fois par semaine, à jour fixe, assurant aussi le service de l'inspection sanitaire des écoles...».

Le 12 Août 1906, malgré la loi de séparation de l'Église et de l'État, le Conseil autorise le versement de l'allocation annuelle à l'abbé Élysée Rouquette: 100 frs.

Le 12 Novembre 1906, le Conseil publie un arrêté en 14 points concernant la santé publique:

«- Mr Journet, vétérinaire à Ganges, effectuera une visite par mois pour effectuer une visite sanitaire des animaux avant et après abattage,

- les horaires des abattages sont précisés,

- les viscères de l'animal ne subiront aucun traitement jusqu'à inspection par le vétérinaire,

- le boucher local qui officiait à l'actuel 9 rue des Calandres (André Monteil, le grand-père de Michel, pépiniériste à Brissac) ou le particulier qui tue et vend des animaux de son troupeau doit faciliter la visite du vétérinaire (ou du garde-champêtre en cas d'absence du vétérinaire),

- en cas de contestation, il sera fait appel au vétérinaire-chef du Département,

- en cas de maladie décelée, la viande sera saisie et dénaturée à l'acide phénique, aux frais du propriétaire. On recherchera la provenance de l'animal et ses contacts,

- l'introduction de viande dans la Commune ne peut se faire sans certificat vétérinaire,

- la vente de viande de cheval, mulet ou âne est interdite dans la Commune...».

Le 2 Décembre 1906, suite à l'assèchement de la mare (en plein hiver!!!), le Maire propose d'utiliser les 188 frs provenant de la suppression du budget des Cultes, «... dans un intérêt hygiénique, à l'enlèvement des boues infectes, pierres et débris de toute sorte qui se trouvaient dans la mare, puis pour faire face aux dépenses nécessitées par la réparation des murs de clôture...».

Le même jour, avis favorable à l'octroi de 0,75 fr/jour à Fulcrand Beauzerand, agriculteur à Gervais (son fils Léonce, soutien de famille étant appelé sous les drapeaux à Lure (71) dans les dragons), ainsi qu'à Eugène Baljou (de la Baume), Marianne Lalèque (des Claparèdes) et Rose Vialla, toutes les deux veuves et sans ressources. Par contre, il n'y a plus que 11 personnes dans la liste d'assistance médicale gratuite (60 frs), et 140 frs sont votés pour l'assistance aux vieillards, 100 frs pour le vétérinaire, et 20 frs alloués à l'Institut Bouisson-Bertrand pour l'envoi de sérum anti-diphthérique.

En Janvier 1907, le prix de l'hectolitre de vin descend à 6frs (contre 53 frs, 20 ans plus tôt). Les petits viticulteurs caussenards sont ruinés :

«Abéré tant de boun bi et pas pourré mangea de pan!»,

et les ouvriers agricoles (les «brassiers») sont sans travail... La vendange de 1906 ne se vend pas (conséquence de la surproduction et de la production de «vins» sans raisin), et pour rentrer celle de 1907, il faudra jeter la précédente dans les rues! Le Comité d'Argeliers, avec à sa tête Marcelin Albert (surnommé «lou cigal» car il fait ses premiers discours juché sur un arbre) organise alors des manifestations de plus en plus suivies.

Le 14 Avril 1907, concernant l'affectation du presbytère communal: *«...une erreur certaine attribuée à la Fabrique du Causse la possession de l'église, du presbytère, du Jardin de la Vierge et du cimetière... L'église date du XVII^e siècle, le presbytère fait corps avec elle, et ils ont été confisqués à la Révolution, puis attribués à la Commune. Il y a de cela une soixantaine d'années, la Commune céda au Curé, afin d'agrandir son logement, l'école et le logement de l'instituteur. Toutes les fois qu'une réparation s'imposait, le Conseil vota les dépenses nécessaires. En 1893, la Commune acheta même à des particuliers du terrain pour agrandir le cimetière... Pour tous ces motifs, la Commune revendique tous ces biens...».*

Autre motif de désaccord entre le maire Ligorì Viala, un «apache» (ainsi sont surnommés les militants socialistes) et le curé (Elysée Rouquette), le tarif du bail pour la location de presbytère, désormais propriété municipale.

La même année, la Confrérie des Pénitents *«...est dissoute, car elle se meurt de républicanisme...».*

Le 9 Juin 1907, tous les hommes valides du village sont à Montpellier où se tient un gigantesque rassemblement sur la place de la Comédie: environ 800 000 personnes! Là, Ernest Ferroul (maire de Narbonne) appelle à la démission des élus locaux, cependant que Marcelin Albert fait un discours *«...fou, sublime, terrifiant...».* L'évêque Mgr De Cabrières ouvre les portes de la cathédrale Saint Pierre pour accueillir les manifestants qui souhaiteraient passer la nuit dans la ville.

A partir du 12 Septembre 1907, la proche région va subir une invraisemblable série de 10 épisodes cévenols en seulement 2 mois: on relèvera par exemple un cumul de 1 983 mm de pluie à Saint Bauzille de Putois (dont 360 mm le seul 26 Septembre), 1 944 mm à Notre-Dame de Londres, et jusqu'à 2 311 mm au Mont-Aigoual sur cette courte période! Troupeaux noyés, ponts emportés, chemins dévastés, moulins submergés, inondations continues, c'est partout la désolation...

Le 13 Octobre 1907, le Conseil *«...supplie Mr le Préfet afin d'obtenir un secours lui permettant de remettre en bon état de viabilité les chemins ruraux qui sont tous détruits ou ravinés par les violents orages, et dont les dégâts sont évalués à 2000 frs. La Commune est divisée en un grand nombre de hameaux pour la plupart très éloignés de l'agglomération principale. Toutes ces habitations sont actuellement dans un grand embarras, entièrement privées de communications. Malheureusement, la Commune n'a pas les ressources budgétaires pour faire face à toutes ces dépenses, et ne souhaite pas imposer à nouveau des contribuables déjà éprouvés par les sinistres...».*

Le 25 Février 1908, *«... les conditions du bail étant avantageuses pour la Commune,*

et en rapport avec la valeur de l'immeuble...», le Conseil avalise la location du presbytère, dorénavant communal, à l'abbé Rouquette.

Le 10 Mars 1908, suite aux dégâts occasionnés par les épisodes cévenols de l'automne 1907 aux chemins vicinaux, la préfecture accorde à la Commune une aide de 146 frs pour le comblement des ravines et l'enlèvement des éboulis (70 frs seront rajoutés en Novembre), ainsi que 40 frs pour des travaux à l'école des garçons.

Le 17 Mai 1908, suite aux élections du 3 Mai, Ligori Viala est reconduit comme Maire, avec Raymond Vialla pour Adjoint... Henri Albe et Léon Vignal seront délégués au Bureau de Bienfaisance.

Le même jour, côté budget, on constate un excédent de recettes de 509 frs, dont 200 frs serviront à effectuer des réparations sur le clocher de l'église.

Le 17 Août 1908, le Conseil «... appelle la bienveillante attention du Préfet...» sur le dépeuplement du village:

La commune du Causse de la Selle était, il ya environ une trentaine d'années, dans une situation prospère et possédait de 500 à 600 habitants. Aujourd'hui, sans doute à cause de l'avilissement progressif du prix des écorces, de la vente des coupes de bois, du charbon, du bois de chauffage etc. etc.. la commune est devenue pauvre et dépeuplée; à peine compte-t-elle de 400 à 420 habitants. Tous les hameaux ou mas sont presque déserts et les riches propriétaires ont changé leur domicile dans un lieu plus favorisé. En quittant leur habitation première ils n'ont pas manqué, et cela avec juste raison, de se faire dégrever de leur cote mobilière qui était fort élevée. De sorte que le contingent communal, qui reste d'ailleurs toujours le même, est forcément supporté par les pauvres petits contribuables de l'endroit; ce qui n'est pas légal et doit être de bon droit modifié. Devant cet état de choses tout à fait déplorable et injuste, qui ne fait malheureusement, que s'aggraver de plus en plus, le conseil municipal ému d'une pareille situation vient vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien être son interprète auprès du Conseil Général, pour que celui-ci soit bienveillant et accorde

à la commune du Causse de la Selle une bonne réduction de sa contribution mobilière qui est trop élevée.

Veuillez agréer Monsieur le Préfet, l'hommage de nos sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Lusfoug
Loullet
Clauzel
P. Canacq
M. Vignol
H. Albe
L. Vignal
M. Vignal

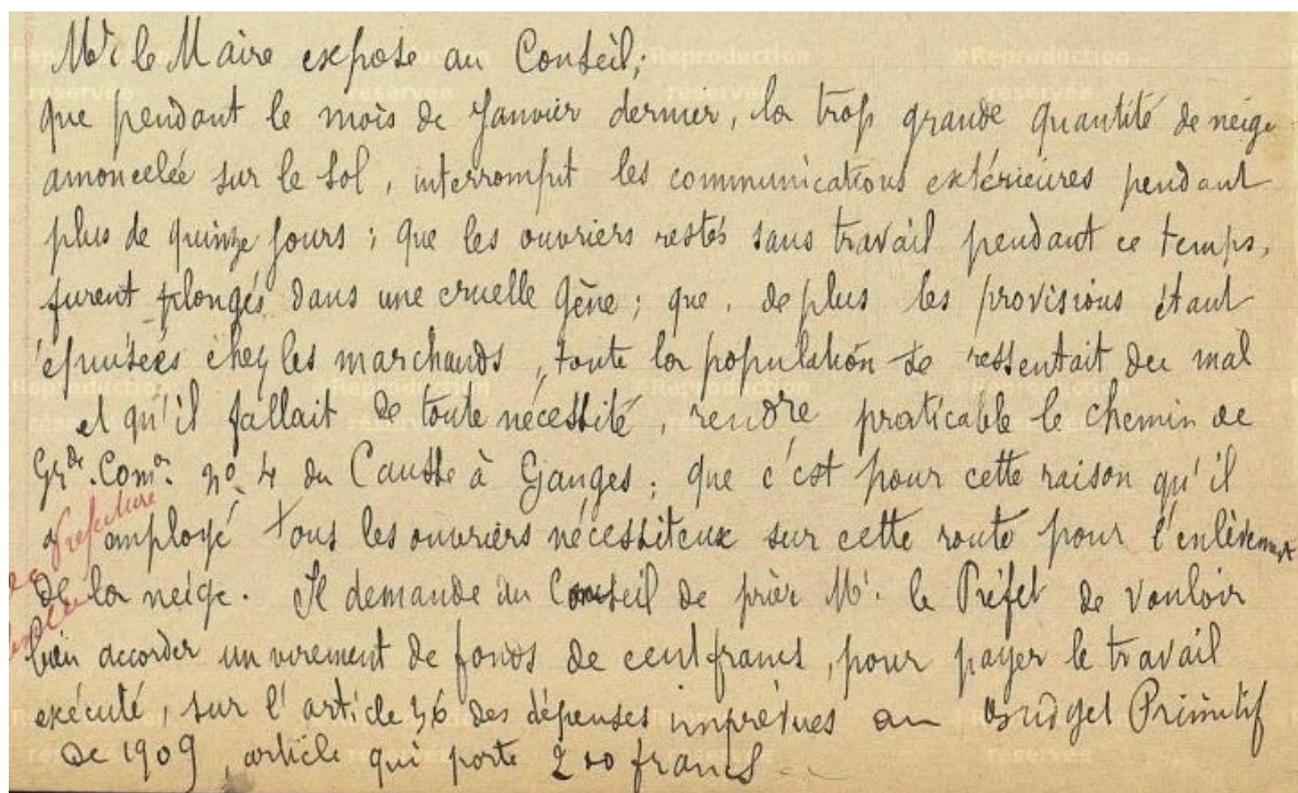
Le 18 Octobre 1908, suite au projet de construction de la route de Grande Communication n° 4 (de Gignac à Ganges) en empruntant la Combe du Cor au lieu du Cami Ferrat, le Conseil décide de prendre à sa charge l'acquisition des terrains nécessaires sur une longueur de 1 400 mètres (pour 710 frs).

Le 20 décembre 1908, face à la situation toujours catastrophique des viticulteurs, le Conseil préconise «...qu'il est indispensable de distiller les vins défectueux, qui abaissent le cours des vins de qualité, afin d'écouler les récoltes exceptionnellement abondantes. Une prime au propriétaire de 0,50 fr par hectolitre et par degré des vins allant à la distillation, payée par une surtaxe à la circulation des vins algériens similaire à celle qui existe dans les départements du nord du pays, permettrait aux viticulteurs d'obtenir de leurs vins un prix minimum...».

Le 2 Janvier 1909, d'impressionnantes chutes de neige recouvrent tout le plateau, bloquant la totalité des routes qui desservent le village.

Le 30 Janvier 1909, promesse de vente de la parcelle F 195, appartenant à Joseph Sicard (propriétaire à La Selle), pour la route n° 4.

Le 21 Février 1909, demande d'un secours de 100 frs, suite au déneigement de la route n° 4:



M. le Maire expose au Conseil:
que pendant le mois de Janvier dernier, la trop grande quantité de neige amoncelée sur le sol, interrompit les communications extérieures pendant plus de quinze jours; que les ouvriers restés sans travail pendant ce temps, furent plongés dans une cruelle gêne; que, de plus les provisions étant épuisées chez les marchands, toute la population se ressentait de mal et qu'il fallait de toute nécessité, rendre praticable le chemin de Gr. Com. n° 4 du Causse à Ganges; que c'est pour cette raison qu'il a employé tous les ouvriers nécessaires sur cette route pour l'enlèvement de la neige. Il demande au Conseil de prier M. le Préfet de vouloir bien accorder un virement de fonds de cent francs, pour payer le travail exécuté, sur l'article 36 des dépenses inscrites au Budget Primitif de 1909, article qui porte 200 francs.

Le 2 Mai 1909, la neige s'invite encore sur le Causse.

Le 18 Juin 1909, un nouvel excédent de recettes permet d'effectuer quelques travaux: achat d'une bascule pour la foire (400 frs), réparation de l'horloge (100 frs), du plafond de la salle de la Mairie (100 frs), et de la toiture de l'église (300 frs).

Le 21 Novembre 1909, Raymond Violla, Paul Canagué et Henri Albe forment la commission chargée de réviser la liste électorale, et de trancher d'éventuelles réclamations.

Le 3 Février 1910, suite à la crue millénaire de la Seine, «...en présence du malheur qui frappe Paris, sensible à la situation effroyable où se trouvent les sinistrés et animé d'un sentiment sincère de solidarité, le Conseil vote à l'unanimité un secours de 100 frs en faveur des victimes des inondations...».

Le 27 février 1910, la situation économique semble s'améliorer: ils ne sont plus que 11 indigents à être décomptés, et 6 vieillards reçoivent l'allocation à domicile.

Le 17 Juin 1910, encore un excédent de recettes... Du coup, curage de la mare (300 frs), plantation d'arbres autour de la dite-mare (200 frs), réparations aux puits communaux (200 frs), et 50 frs pour la fête du 14 Juillet.

Le même jour, sur la demande de parents ayant de jeunes enfants, le Conseil «...décide de créer à partir du 1er Octobre prochain une garderie enfantine dans une salle de l'ancienne Mairie (donc la maternelle des années 2000) pour les enfants de moins de 5 ans, ce qui permettrait aux parents de se livrer plus tranquillement à leurs occupations journalières, et vote la somme de 300 frs pour servir de traitement à la Directrice qui sera nommée...».

Le 25 Septembre 1910, nouvelle adjudication des herbages communaux, sous la conduite de Ligori Viala (Maire), Dieudonné Clauzel et Marius Chaptal.

Le même jour, 1 015 frs sont votés pour l'entretien des chemins...

Le même jour, un incurable caussenard (Joseph Dusfour) est transféré à l'Hôpital Général de Montpellier.

Le 19 Mars 1911, création d'une commission municipale pour les retraites ouvrières et paysannes: Ligori Viala, Alexandre Plagnol et Victor Chaptal.

Le 31 Mai 1911, «... 25 frs de frais de bureau sont alloués au secrétaire de Mairie, à condition qu'il fournisse tout ce qui est nécessaire à la correspondance municipale...». Une enveloppe de 420 frs est destinée à la réparation des murs lézardés de l'église (qu'il faudra aussi crépir, 300 frs), et à celle des lavoirs publics (120 frs).

Le 30 Juillet 1911, maintien du taux de l'allocation mensuelle aux vieillards (10 frs).

Le 1er Novembre 1911, création d'une commission municipale de statistiques agricoles (Ligori Viala, Louis Vialla, Alexandre Plagnol, J-Pierre Delbos, François Bougette, Paul Canaguié et Henri Albe).

Le 19 Mai 1912, suite aux élections des 5 et 12 Mai, le nouveau Conseil Municipal élit son Maire, Louis Vialla (dit Raymond), son Adjoint, Léon Vignal, et deux délégués au Bureau de Bienfaisance, Henri Albe et Léon Vignal.

Le 26 Mai 1912, ce Bureau récupère les centimes additionnels se montant à 220 frs (pour l'assistance aux vieillards), 110 frs (pour l'assistance médicale gratuite), 12 frs (pour la protection de la santé publique) et 418 frs (pour insuffisance de revenus). Ce même jour, le Maire, grâce à l'article 74 de la loi du 13 Juillet 1911, est autorisé à délivrer des «certificats de vie» aux titulaires de pensions de l'Etat.

Le 16 Février 1913, la liste d'assistance médicale gratuite ne comprend plus que 7

bénéficiaires.

Le 1er Avril 1913, nomination d'un nouvel instituteur, Mr Achille Bourdel, en remplacement de Alphonse Billot, admis à la retraite...

Il assurera la nouvelle rentrée scolaire du 1er Octobre 1913.

Durant l'été 1913, le Conseil Municipal crée une commission d'assistance aux vieillards de plus de 70 ans(!) pour une aide à domicile (10 frs/mois), aux familles nombreuses (6,50 frs/mois) et aux femmes en couches (1 fr/jour).

Le 13 Septembre 1913, «... dans un esprit de salubrité publique, le Conseil décide d'adopter une interdiction de création d'un nouveau café à moins de 100 m d'un établissement public...».

Le 21 Septembre 1913, un nouveau vétérinaire (Mr Journet, de Ganges) est nommé vétérinaire-inspecteur de la foire ovine du Causse (le 3ème samedi après la Saint Michel).

Le 5 Octobre 1913, renouvellement du fermage des herbages communaux. Ce sera un échec, aucune offre n'ayant été faite... Du coup, son prix sera revu avec une baisse de 50 frs.

Le 9 Novembre 1913, adjudication d'une coupe de bois au Patus.

Le 1^o Août 1914, une sinistre affiche est placardée sur la porte de la Mairie, et le curé (Elysée Rouquette) fait sonner le tocsin.



Le village vient de basculer dans la grande Guerre!!!

Comme toujours en ce début de XX^e siècle, une immigration de quelques Auvergnats:

- Alibert de Saint Geniez d'Olt (Aveyron),
- Escurier et Meynier de Saint Denis en Margeride (Lozère),
- Laquerbe de Calmont (Aveyron),
- Ruc de Saint Rémy de Chaudesaigues (Cantal),

auxquels se joignent des «voisins»:

- Abric de Aulas (Gard),
- Arnal de Brissac et
- Vignal de Ganges.

Elle n'arrivera pas à combler les pertes de population dues à l'exode rural: on passe de 591 habitants en 1841, à 366 juste avant la Grande Guerre.